



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOTE D'INFORMATION n°2

PLAN DE FORMATION 2018/2019

Circonscription de THIONVILLE 1

@ mél :
ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr

Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Thionville 1
3 allée de la Terrasse
57100 – THIONVILLE

03.82.88.64.02
 03.82.83.17.28



Cette note d'information est à émarger obligatoirement par tous les enseignants de l'école, remplaçants compris ; elle est à conserver en archives accessibles à la consultation.

Note reçue à l'école le :

<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date</i>	<i>Émargement</i>

LE CADRE

Le décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré stipule, dans son article 3, que les 108 heures annuelles sont réparties de la manière suivante :

- 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires,
- 48 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS,
- 6 heures de participation aux conseils d'école,
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue (formation en présentiels et formation en Foad).

La présence aux animations pédagogiques est obligatoire dans leur totalité.

Si un enseignant n'est pas présent à une animation, il devra, de sa propre initiative, régulariser son absence.

À l'école élémentaire :

Les dix-huit heures d'animation pédagogique et de formation continue prévue dans les obligations réglementaires de service des enseignants sont obligatoirement centrées sur des actions dédiées à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des mathématiques, selon les volumes suivants : neuf heures autour de la maîtrise du langage et de la langue ; neuf heures autour des mathématiques.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2018-2019

Le plan de formation destiné aux enseignants des écoles de Thionville, Terville, Manom et Nilvange se trouve en **Annexe 1**.

Le plan de formation destiné aux enseignants des écoles d'Algrange se trouve en **Annexe 2**.

Les inscriptions au(x) parcours de formation optionnel(s) se feront par le biais d'un **questionnaire en ligne** dont le lien est le suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdiy4_hD5II2Z59WIt4NamOX1QzQBcbk_91yG58tB6WnKqJA/viewform?usp=sf_link

Ce questionnaire sera à compléter durant la période **du 31 août 2018 au 12 septembre 2018** (7 heures).

Remarques :

Il est vivement conseillé de se munir du plan de formation pour remplir le questionnaire.

Le questionnaire est à remplir par tous les directeurs et par la majorité des enseignants de la circonscription (sauf PEMF, coordonnateurs Ulis-école, membres du Rased, pour qui l'inscription est facultative mais vaut engagement). Cette année, les EFS doivent remplir le questionnaire.

Lors de l'inscription, pour les animations pédagogiques "optionnelles", les enseignants doivent obligatoirement effectuer trois choix DIFFÉRENTS (ce qui permettra d'avoir une variable d'ajustement pour certains parcours qui auront un nombre de places limité).

À l'issue des inscriptions, un **tableau récapitulatif** sera envoyé aux écoles avec, en rouge, les parcours de formation auxquels chacun devra participer en fonction de sa quotité de travail.

Cette année, une fiche de liaison ne sera pas systématiquement envoyée pour chaque animation pédagogique. En effet, les informations essentielles sont indiquées sur le plan de formation et, grâce au tableau, chacun saura à quelles animations pédagogiques il doit participer. Quelques fiches de liaison seront envoyées pour les animations pédagogiques qui nécessiteront une organisation en plusieurs groupes ou pour celles qui comprendront une partie en Foad.

Un **calendrier en ligne** récapitulant les dates des animations pédagogiques est proposé en suivant le lien :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1hLueerJfBGJcegOleFo5a-pzACyJROJbOGdOGRQyLQ/edit?usp=sharing>

Il sera mis à jour régulièrement.

Ce fonctionnement permet à chacun d'être informé au plus tôt des dates et de pouvoir s'organiser au mieux.